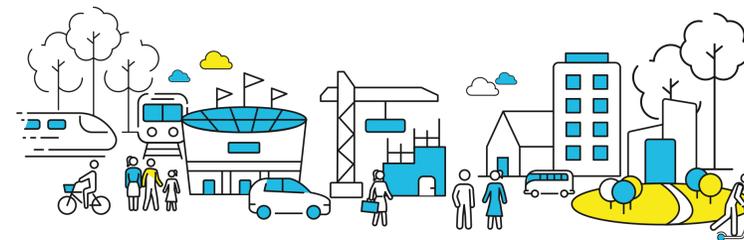


## Bienvenue au 2<sup>e</sup> webinaire du PLUi de Paris Terres d'Envol ! RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

**Le webinaire va commencer à 18h, merci de patienter**



### CONSEILS POUR VOTRE PARTICIPATION

*AVANT LE DEBUT DE LA REUNION*

Contactez les organisateurs **en cas de problème**

[marie-liesse.poyeton@grouperougevif.fr](mailto:marie-liesse.poyeton@grouperougevif.fr) / 01.86.90.01.07

Vos micros et caméras sont désactivés par défaut à votre arrivée dans le webinaire

### SI VOUS PERDEZ LA CONNEXION

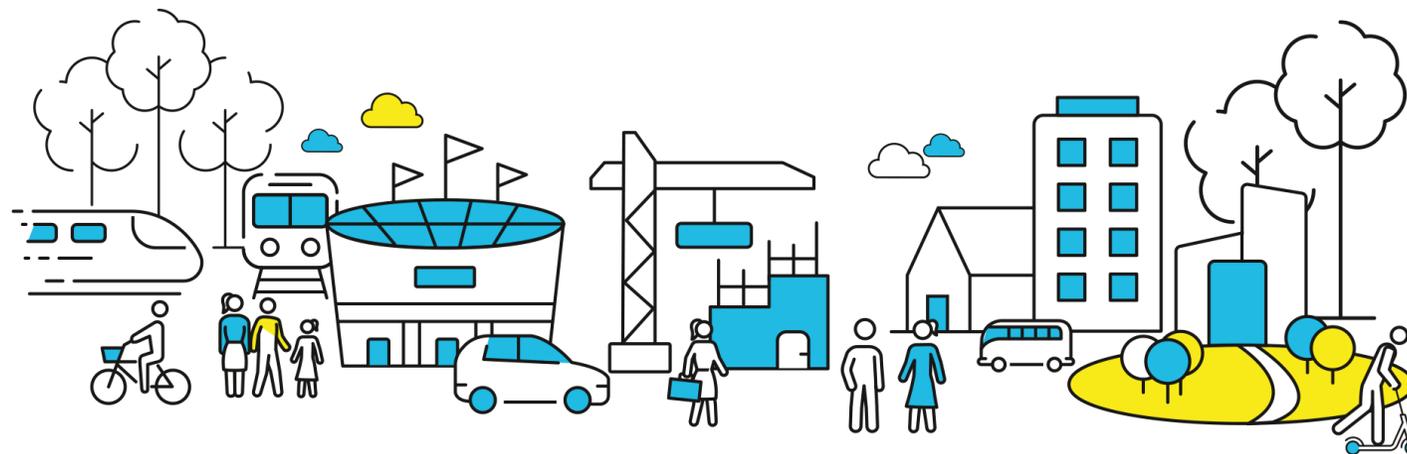
- Fermez votre fenêtre Zoom et reconnectez-vous *via* le même lien
- Si cela ne fonctionne pas, vous pouvez essayer de vous connecter par téléphone au **01.86.99.58.31**, n° du webinaire : **895 5968 3396**
- Si rien ne fonctionne, contactez le support technique : Marie-Liesse Poyeton par mail [marie-liesse.poyeton@grouperougevif.fr](mailto:marie-liesse.poyeton@grouperougevif.fr) ou par téléphone 01.86.90.01.07

# PLUi

— PLAN LOCAL  
D'URBANISME —  
— INTERCOMMUNAL

## RÉUNION PUBLIQUE POUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE

27 mars 2023



# INTRODUCTION



# Comment participer ?

## SI VOUS PERDEZ LA CONNEXION

- Fermez votre fenêtre Zoom et reconnectez-vous *via* le même lien
- Si cela ne fonctionne pas, vous pouvez essayer de vous connecter par téléphone au **01.86.99.58.31**, n° du webinaire : **895 5968 3396**
- Si rien ne fonctionne, contactez le support technique : Marie-Liesse Poyeton par mail [marie-liesse.poyeton@grouperougevif.fr](mailto:marie-liesse.poyeton@grouperougevif.fr) ou par téléphone au 01.86.90.01.07

- 1) Micros et caméras sont désactivés par défaut à votre arrivée dans le webinaire.
- 2) Vous pouvez poser des questions écrites à tout moment via le Q&R, les questions seront traitées à la suite des présentations.
- 3) Des temps de prise de parole sont prévus après les interventions. Si vous souhaitez prendre la parole à ce moment-là, il faudra **lever la main virtuellement** (nous vous indiquerons à quel moment le faire).

Visualisation de la présentation

Visualisation du ou des intervenants



Micro coupé

Lever la main

Ouvrir le Q&R

# Comment prendre la parole ?

## Mode d'emploi pour prendre la parole :

- 1) Lever la main
- 2) Attendre que l'animateur vous donne la parole
- 3) Décliner nom, prénom et ville de provenance
- 4) Poser votre question ou donner votre avis sur le thème
- 5) Faire des interventions courtes pour que chacun puisse s'exprimer
- 6) Rester bienveillant et courtois



Lever la main

## Intervenants

- **Martine VALLETON**, Vice-présidente déléguée à l'Aménagement et à l'Urbanisme, Paris Terres d'Envol
- **Isabelle WILLIAME**, DGA Aménagement, Mobilités et Développement durable, Paris Terres d'Envol
- **Pauline MARGARITIS**, Directrice de la planification urbaine, Paris Terres d'Envol
- **Romain LE MOIGNE**, Chef de projet planification, Paris Terres d'Envol
- **Philippe ALBAREDE**, Directeur d'études, Espace Ville
- **Marie FONTAINE**, Cheffe de projet, Espace Ville
- **Anne-Laure DAVIERE**, Responsable pôle aménagements extérieurs et environnement, IETI
- **Éric ANDRE**, Directeur conseil, Rouge Vif

# Ordre du jour

**1/ Introduction**

**2/ Le PLUi, où en-est on ?**

**3/ Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

**4/ Présentation de la phase réglementaire et des modalités de concertation**



# LE PLU*i*, OÙ EN SOMMES-NOUS ?



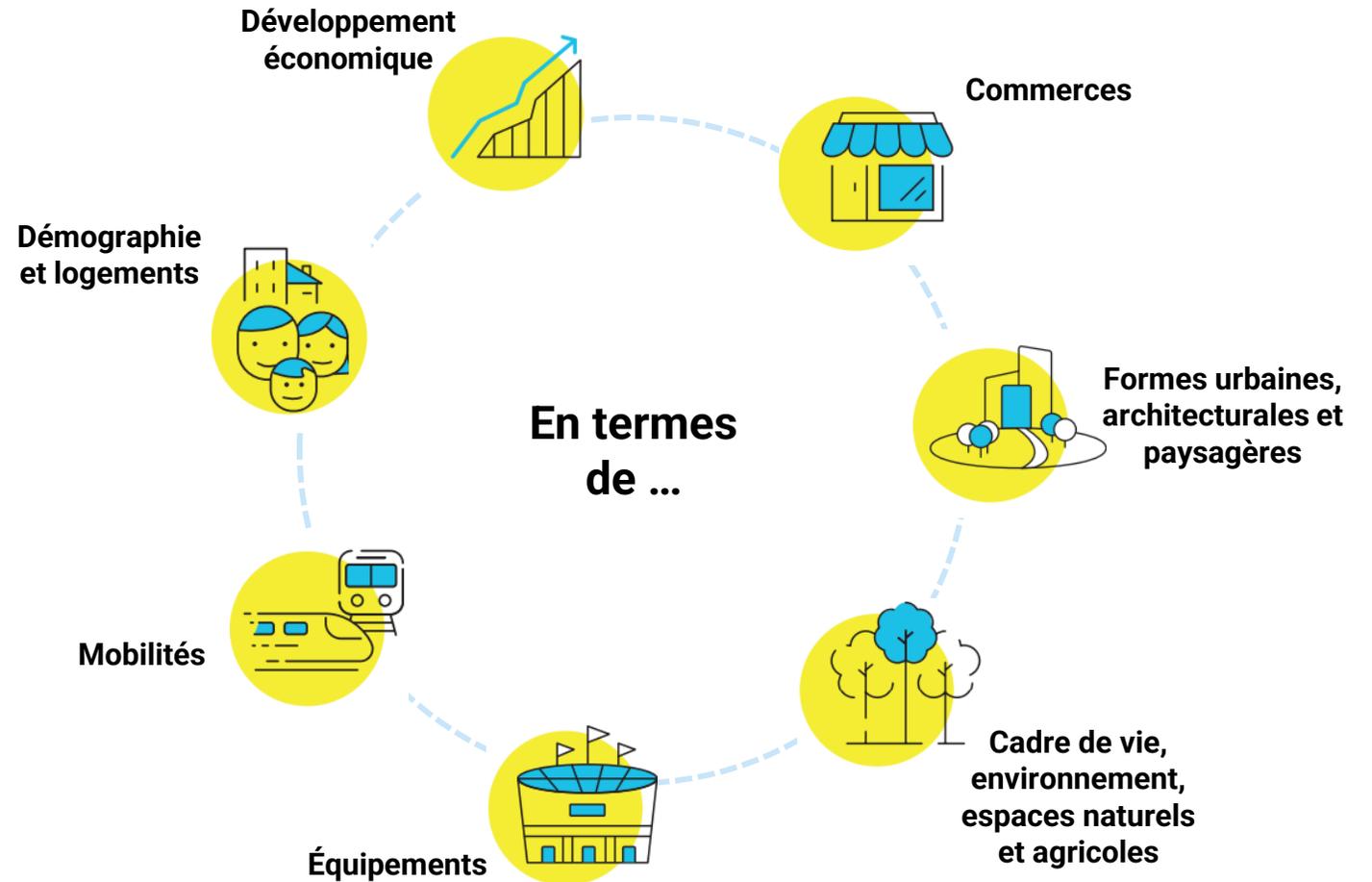
Réunion publique – PLU*i* Paris Terres d'Envol – 27 mars 2023



# Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), c'est le document qui :

- ✓ **fixe les grandes orientations d'aménagement** pour les 15 années à venir



# Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), c'est le document qui :

- ✓ **réglemente toutes les constructions** sur l'ensemble du territoire

- 1 **Les types de construction qui sont autorisées ou interdites :**
- 2 **L'implantation des constructions par rapport aux voies et aux terrains voisins :**
- 3 **La hauteur et l'emprise au sol des constructions :**



# Qu'est-ce qu'un PLUi ?

L'élaboration du PLUi se construit en **plusieurs étapes** :



## 1/ *Le constat et les enjeux* :

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement



## 2/ *Le projet à 15 ans* :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



## 3/ *Sa traduction réglementaire* :

Les Orientations  
d'Aménagement et de  
Programmation (OAP)



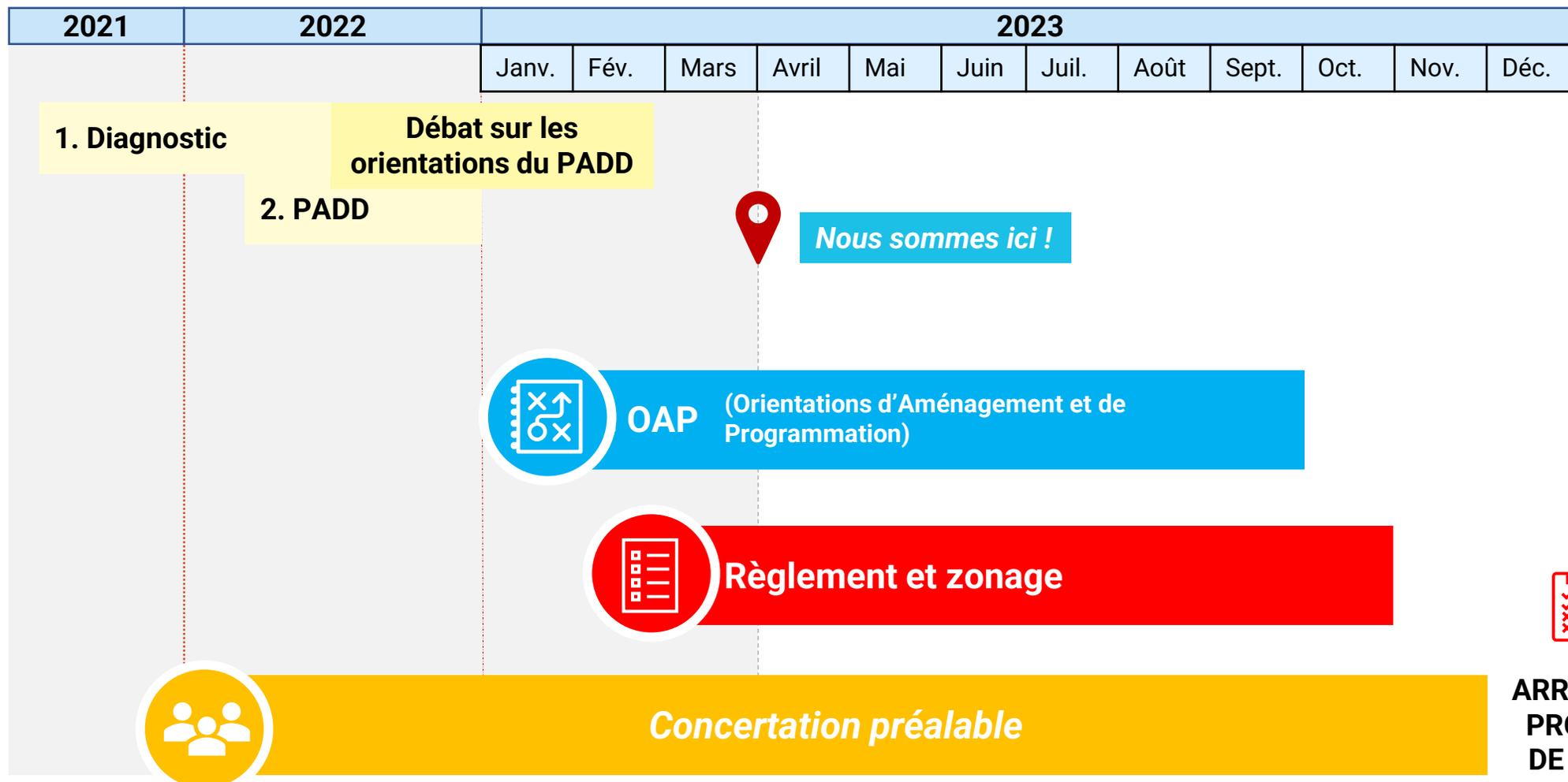
Le plan de  
zonage



Le règlement

**Nous sommes ici !**

# PLUi : Où en est-on aujourd'hui ?



Suite à cette phase d'élaboration suivra la phase administrative avec :

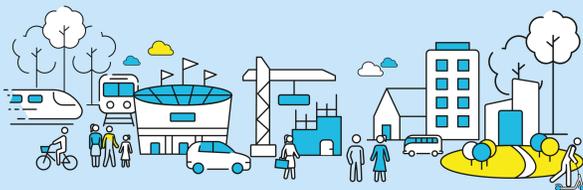
- La consultation des personnes publiques associées
- L'enquête publique et le rapport de la commission d'enquête

Dans l'objectif d'une approbation du PLUi fin 2024



**ARRÊT DU  
PROJET  
DE PLUi**

# PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



# Présentation du PADD

## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) a été débattu en Conseil de territoire le 13 février 2023

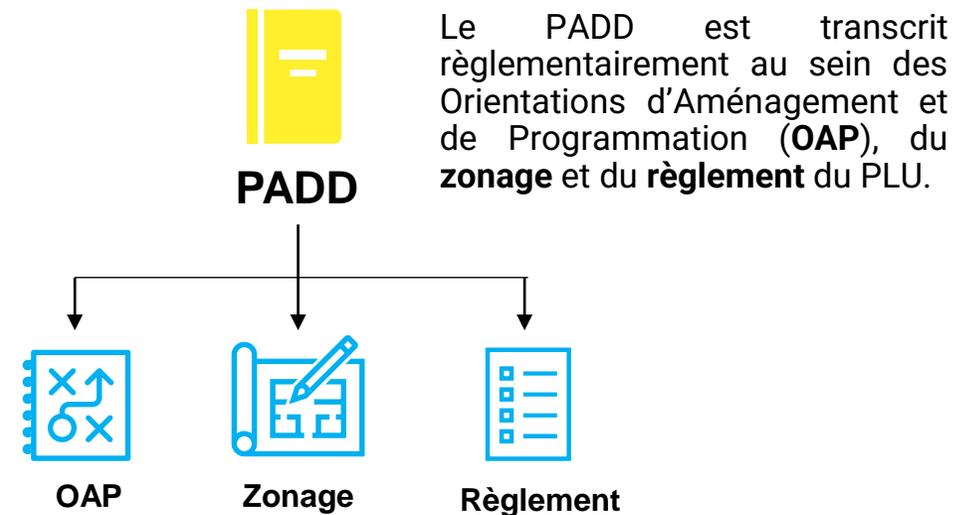
Le PADD définit les **orientations stratégiques et politiques retenues pour le développement, l'aménagement et l'équipement du territoire.**

Il permet d'articuler les politiques publiques projetées pour le territoire sur les questions de transport, d'habitat, d'économie, de protection de l'environnement et de zones agricoles.

**Le contenu du PADD** est défini par le **Code de l'urbanisme.**

Il doit traiter notamment des thématiques suivantes :

- Le logement
- L'aménagement
- Les équipements
- Les commerces
- Les loisirs
- L'environnement naturel et agricole
- Les mobilités
- Le patrimoine
- L'activité économique
- Les réseaux d'énergie
- Les communications numériques



# Présentation du PADD : 3 axes



**AXE 1**

**PARIS TERRES D'ENVOL, VERS UN TERRITOIRE ATTRACTIF, PORTE D'ENTRÉE DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS**



**AXE 2**

**PARIS TERRES D'ENVOL, VERS UN TERRITOIRE DE NATURE, PLUS RÉSILIENT ET VERTUEUX, PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX DE SANTÉ**



**AXE 3**

**PARIS TERRES D'ENVOL, VERS UN TERRITOIRE INCLUSIF, RÉPONDANT MIEUX AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES ACTEURS**



## AXE 1 : Paris Terres d'Envol, vers un territoire attractif, porte d'entrée de la Métropole du Grand Paris

### POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU CORRIDOR ÉCONOMIQUE

- Encourager l'évolution vertueuse des filières historiques du territoire et être un territoire d'innovation économique
- Réduire l'impact des activités économiques afin de favoriser la cohabitation avec les lieux d'habitat
- Conforter voire densifier les ZAE / ZAI existantes et permettre l'accueil de filières industrielles innovantes

### DIVERSIFIER ET CONFORTER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE AFIN DE COMPLÉTER L'OFFRE EXISTANTE

- Développer et valoriser les activités artisanales, commerces et services, dans le respect du tissu urbain résidentiel et développer des structures permettant d'accueillir tous types d'entreprises
- Repenser l'aménagement des zones d'activités économiques en intégrant les principaux enjeux environnementaux
- Faire davantage bénéficier le territoire du dynamisme touristique lié aux sites événementiels

### DÉVELOPPER, DIVERSIFIER ET QUALIFIER LE TISSU COMMERCIAL EXISTANT

- Revitaliser les cœurs de ville
- Constituer ou préserver les linéaires commerciaux et polarités de quartier
- Maintenir une offre commerciale complémentaire aux polarités urbaines dans les centres commerciaux



## AXE 1 : Paris Terres d'Envol, vers un territoire attractif, porte d'entrée de la Métropole du Grand Paris

### AJUSTER L'OFFRE ET LE RYTHME DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOGEMENTS AU TERRITOIRE DE DEMAIN

- **Séquencer et adapter le rythme de construction de logements** dans le temps pour tenir compte des différents projets du territoire
- **Limitier la mixité des fonctions** (habitat / activités économiques) **au sein des ZAE**

### FAIRE DE PARIS TERRES D'ENVOLE UN TERRITOIRE D'INTÉRÊT, D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION

- **Développer les structures de formation et d'enseignement supérieur**
- **Accompagner les filières innovantes** (numérique, énergies renouvelables et décarbonées, matériaux durables)
- **Mettre en place des lieux favorisant l'innovation et le soutien à l'entrepreneuriat** (tiers-lieux, fablab, etc.)

### PRÉSERVER ET VALORISER L'IDENTITÉ PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

- **Protéger et valoriser le patrimoine historique**
- **Préserver et valoriser les éléments du patrimoine naturel et paysager**
- **Améliorer et conforter la qualité paysagère et environnementale des ZAE / ZAI**



## AXE 1 : Paris Terres d'Envol, vers un territoire attractif, porte d'entrée de la Métropole du Grand Paris

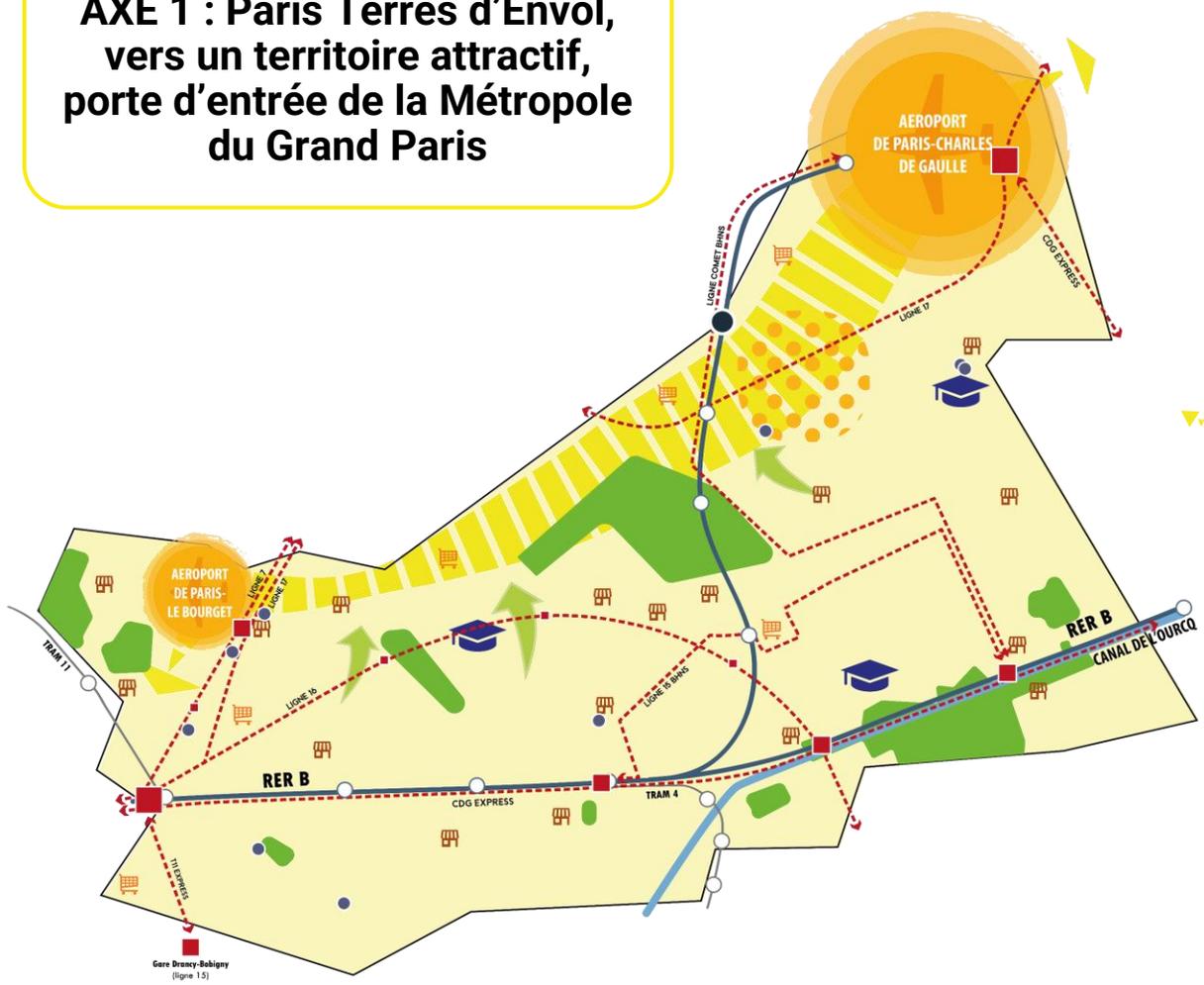
### FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX TRANSPORTS COLLECTIFS EXISTANTS OU EN PROJET

- Limiter les déplacements pendulaires
- **Accompagner et valoriser l'émergence des nouvelles gares** (GPE et T11)
- Accompagner les projets de Bus à Haut Niveau de Services
- **Faciliter l'accès aux gares actuelles et futures**

### POURSUIVRE L'ÉTUDE DE NOUVEAUX PROJETS DE TRANSPORTS COLLECTIFS NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Réaliser les projets de développement du réseau de transport lourd pour **faciliter les déplacements habitat/emploi**
- Réaliser des liaisons structurantes de bus efficaces depuis les gares vers les secteurs d'habitat et d'emploi
- **Améliorer l'accessibilité de la zone Nord du territoire**

# AXE 1 : Paris Terres d'Envol, vers un territoire attractif, porte d'entrée de la Métropole du Grand Paris



Cartographie schématique des grandes orientations

**N°1 : Poursuivre le développement du corridor économique**

- Réduire l'impact des activités économiques sur la qualité de vie du territoire
- Être un territoire d'innovation économique s'inscrivant dans le processus national de réindustrialisation
- Développer et densifier les zones aéroportuaires
- Poursuivre l'aménagement de la zone d'activités Aériennes Paris

**N° 2 : Diversifier et CONFORTER les activités économiques sur le territoire afin de compléter l'offre existante**

- Développer un tissu économique diversifié sur les 9 nouveaux pôles gare

**N°3 : Développer, diversifier, et qualifier le tissu commercial existant**

- Revitaliser les cœurs de ville en menant une réflexion sur le devenir et l'adaptation des petites cellules commerciales.
- Maintenir une offre commerciale complémentaire aux polarités urbaines dans les centres commerciaux

**N°4 : AJUSTER l'offre et le rythme de construction de nouveaux logements AU TERRITOIRE DE DEMAIN**

- Séquencer et adapter le rythme de construction pour tenir compte de :
  - L'arrivée des nouvelles lignes du GPE
  - L'amélioration du RER B

**N°5 : Faire de Paris Terres d'Envol un territoire d'excellence et d'innovation**

- Développer les structures de formation et d'enseignement supérieur

**N°6 Préserver et valoriser l'identité patrimoniale et paysagère du territoire**

- Protéger et valoriser le patrimoine historique
- Mettre en valeur le canal de l'Ourcq
- Préserver et mettre en valeur les grands éléments du patrimoine naturel et paysager

**N°7 FAVORISER L'accessibilité aux transports collectifs existants ou en projet**

- Accompagner et valoriser l'arrivée des lignes du GPE et des projets de Bus à Haut Niveau de Services

**N°8 Poursuivre l'étude de nouveaux transports collectifs**

- Améliorer l'accessibilité en modes actifs de la zone Nord du territoire
- Soutenir la création de la nouvelle gare RER B « aérofret »



**La parole est à vous ! Lever la main ou poser votre question à l'écrit**

# Temps d'échanges

## RAPPEL – Pour participer :

- 1) Vous pouvez poser des questions écrites à tout moment via le Q&R, les questions seront traitées à la suite des présentations.
- 2) Si vous souhaitez prendre la parole, **lever la main virtuellement.**

PARIS  
TERRES D'ENVOI

PLUi  
— PLAN LOCAL  
D'URBANISME —  
— INTERCOMMUNAL

RÉUNION PUBLIQUE POUR L'ÉLABORATION DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE

27 mars 2023

Levier la main Q. et R.

Levier la main

Ouvrir le Q&R



## AXE 2 : Paris Terres d'Envol, vers un territoire de nature, plus résilient et vertueux, prenant en compte les enjeux de santé

### CONSERVER ET DÉVELOPPER LA VOCATION AGRICOLE

- **Préserver les terres agricoles** dans le vallon du Sausset et de la plaine de France **et conforter les conditions de fonctionnement des exploitations**
- Veiller à un traitement qualitatif des franges entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés
- Faire évoluer l'activité agricole vers des pratiques plus vertueuses et en faire davantage profiter le territoire.

### ACCOMPAGNER LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

- **Créer un bâti durable exemplaire sur le plan environnemental** en visant l'exemplarité énergétique dans les constructions neuves
- **Permettre la rénovation énergétique et thermique de l'ensemble du bâti tout en veillant à son intégration paysagère**
- Accompagner le développement des énergies renouvelables, notamment sur les espaces dédiés aux activités logistiques et commerciales

### PRÉSERVER, VALORISER ET DÉVELOPPER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET NOIRE

- **Conserver et mettre en valeur les grands espaces naturels et forestiers**
- **Accroître l'offre en espaces verts** pour répondre aux besoins croissants des habitants et à la carence du territoire
- **Redonner sa place à l'eau**, très présente sur le territoire mais peu visible et valoriser, renaturer et redonner une fonction aux berges du canal
- Préserver et renforcer les trames écologiques dans les espaces urbains et réintroduire de la nature dans la ville



## AXE 2 : Paris Terres d'Envol, vers un territoire de nature, plus résilient et vertueux, prenant en compte les enjeux de santé

### DÉVELOPPER ET FAVORISER DES MOBILITÉS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

- **Adopter une politique de mobilité durable** (développer les modes de déplacement sobres en énergies et faiblement émetteurs de polluants et de gaz à effet de serre)
- **Favoriser le développement de la pratique du vélo** sur le territoire
- **Prendre en compte les déplacements piétons et PMR** qui peuvent être très contraints en cœur de ville
- Favoriser les liens entre ville et canal, en développant une réflexion d'ensemble à l'échelle des communes riveraines

### INCITER D'AVANTAGE À UNE VIE ACTIVE EN PLEIN AIR

- **Développer des aménagements et un urbanisme favorable à la santé** dans l'espace public
- Utiliser le réseau des espaces verts et des mobilités douces pour inciter aux activités physiques
- Inciter à la mobilité active par le développement et la promotion de parcours de santé dans les parcs

### MAÎTRISER LES RISQUES ET LES NUISANCES ET MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA SANTÉ DES HABITANTS

- **Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques naturels**
- Limiter et réduire l'exposition aux nuisances d'origine anthropique (bruit, qualité de l'air, lumineuses, transports routiers...)
- **Identifier les îlots de chaleur** pour développer des dispositifs de rafraîchissement et préserver les îlots de fraîcheur
- Renforcer et bien **répartir l'offre de santé sur le territoire**



## **AXE 2 : Paris Terres d'Envol, vers un territoire de nature, plus résilient et vertueux, prenant en compte les enjeux de santé**

### **DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUEVABLES ET DE RÉCUPÉRATION**

- Développer, interconnecter et verdir les réseaux de chaleur alimentés par énergie renouvelable ou de récupération
- Développer le potentiel des réseaux des énergies de récupération hors réseaux de chaleur, notamment solaire thermique et photovoltaïque ainsi que le potentiel issu de la chaleur fatale (eaux usées).

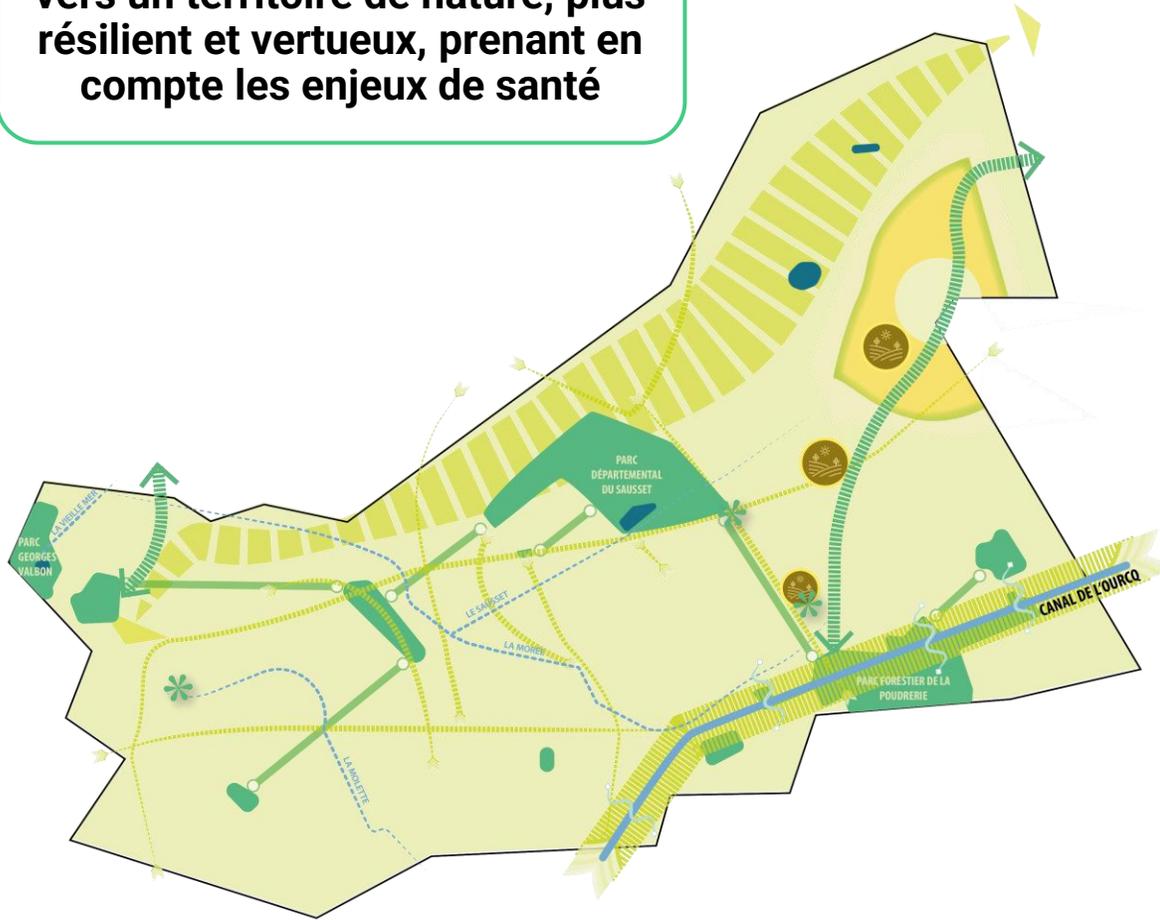
### **PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU**

- Préserver et valoriser l'eau dans toutes ses formes et localisations
- Préserver la qualité des sols pour faciliter l'infiltration et la dépollution des eaux pluviales

### **ACCROITRE LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- Inscrire la prise en compte du changement climatique au cœur des politiques d'aménagement : développement des îlots de fraîcheur, de l'éco-construction, végétalisation...
- Développer les circuits courts en s'appuyant sur le développement d'une agriculture urbaine dans la filière alimentaire et dans le réemploi des matériaux dans la filière bâtimentaire.
- S'inscrire dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette en 2050.

## AXE 2 : Paris Terres d'Envol, vers un territoire de nature, plus résilient et vertueux, prenant en compte les enjeux de santé



Cartographie schématique des grandes orientations

### N°1 : CONSERVER ET Développer la vocation agricole

-  Préserver les terres agricoles en maintenant et confortant les conditions de fonctionnement des exploitations
-  Veiller à un traitement qualitatif des franges entre espaces agricoles et urbanisés
-  Faire évoluer l'activité agricole vers des pratiques plus vertueuses et développer les circuits courts

### N°2 : Accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique du territoire

-  Encourager l'évolution vertueuse des filières historiques et un bâti d'activité exemplaire
-  Favoriser la rénovation énergétique

### N°3 : Préserver, valoriser et développer la trame verte, bleue et noire

-  Conserver et mettre en valeur les grands espaces naturels et forestiers
-  Repenser le rapport entre le canal de l'Ourcq et le territoire
-  Préserver et conforter les corridors écologiques identifiés dans le SRCE
-  Renforcer les trames vertes dans le tissu urbain
-  Mettre en réseau les grands parcs et faciliter leurs accès et usages pour ses habitants
-  Renforcer l'offre en espaces verts

### N°4 : Développer et favoriser des mobilités plus respectueuses de l'environnement

-  Favoriser les liens entre ville et canal

### N°8 : Préserver la ressource en eau

Préserver et valoriser l'eau dans toutes ses formes et localisations notamment :

-  Les rus et leurs abords ;
-  Les plans d'eau



**La parole est à vous ! Lever la main ou poser votre question à l'écrit**



## AXE 3 : Paris Terres d'Envol, vers un territoire inclusif, répondant mieux aux besoins des habitants et des acteurs

### FAVORISER UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE ACTIVITÉS, EMPLOI ET HABITANTS DU TERRITOIRE

- **Améliorer l'offre de formation** et l'employabilité des actifs du territoire
- **Rapprocher les emplois des habitants :**
  - Développer l'activité économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
  - Favoriser la mixité fonctionnelle au sein des nouvelles opérations ou dans le cadre des projets de rénovation des quartiers.
  - Améliorer l'accès « physique » aux pôles d'emplois du nord du territoire par les transports collectifs et les modes doux.
  - Maintenir et développer l'activité artisanale, dans le respect du tissu urbain résidentiel.

### ASSURER UN SERVICE COMMERCIAL DIVERSIFIÉ AUX HABITANTS

- **Conforter les polarités commerciales existantes**
- **Veiller à la complémentarité** entre les pôles existants et ceux à créer notamment autour des gares du Grand Paris Express
- **Maintenir la diversité commerciale**

### RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS EN FAVORISANT LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE

- **Porter le rééquilibrage social et économique** à l'échelle de la Métropole du Grand Paris
- **Favoriser le parcours résidentiel** en développant une offre diversifiée en typologies
- **Renforcer l'offre en logement et en hébergement à destination des publics spécifiques**
- **Lutter contre l'habitat indécent**



## AXE 3 : Paris Terres d'Envol, vers un territoire inclusif, répondant mieux aux besoins des habitants et des acteurs

### ASSURER L'ACCES A UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS DIVERSIFIEE

- Requalifier et/ou réorganiser l'offre en équipements
- Favoriser la création d'équipements multimodaux mixant les usages (sports, culture, services)
- Développer des formations supérieures notamment en adéquation avec les filières d'avenir et le développement économique du territoire
- Renforcer l'offre en équipements sociaux et de santé

### PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE QUARTIER

- Respecter les spécificités des villes afin de préserver leurs identités et la diversité de leurs formes urbaines
- Veiller à réaliser des transitions urbaines douces et de qualité notamment entre les logements collectifs et l'habitat pavillonnaire
- Permettre une densification encadrée sur les sites stratégiques (gares, grands axes, pôles gare...) en veillant à l'intégration urbaine et paysagère des nouveaux projets urbains

### RÉSORBER LES COUPURES URBAINES

- Résorber les coupures urbaines (voies ferrées, axes routiers, grandes emprises monofonctionnelle...)
- Favoriser une meilleure intégration urbaine des éléments fracturant le territoire
- Travailler à une meilleure intégration des grands axes et mettre en œuvre des fonctions plus urbaines



## **AXE 3 : Paris Terres d'Envol, vers un territoire inclusif, répondant mieux aux besoins des habitants et des acteurs**

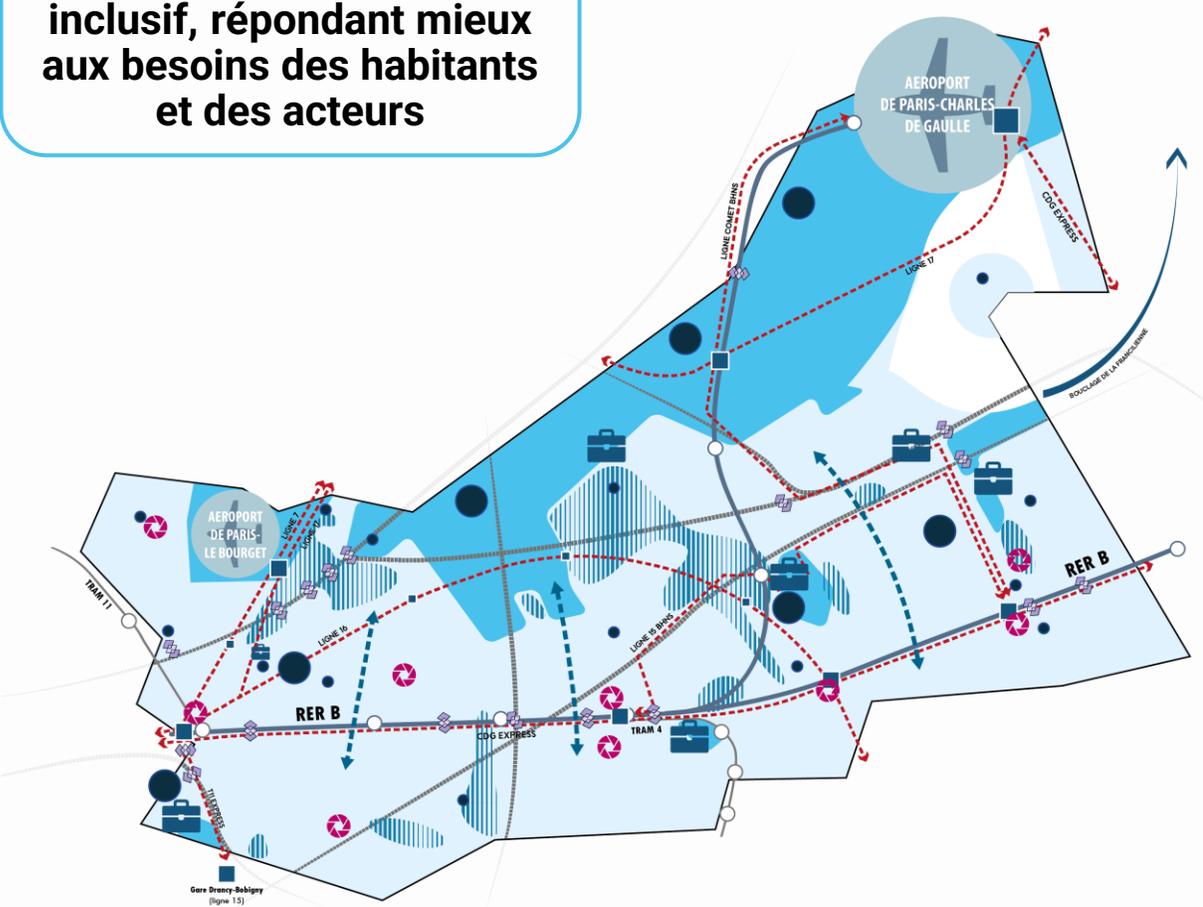
### **CONFORTER, DÉVELOPPER LES POLARITÉS ET AMÉLIORER LEUR ACCESSIBILITÉ**

- Préserver et redynamiser les centralités existantes (centres villes, centres anciens, pôles gare, etc.)
- Favoriser les connexions et la complémentarité entre les polarités du territoire et les centres-villes
- Accompagner la création de nouvelles polarités, notamment autour des futures gares du Grand Paris Express (GPE) par l'implantation de nouveaux commerces et activités tertiaires

### **REPENSER LES MOBILITÉS ET LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC**

- Travailler qualitativement les entrées de ville et du territoire
- Maîtriser et gérer le stationnement pour une utilisation plus rationnelle de l'automobile et de l'espace public en favorisant l'utilisation du stationnement sur l'espace privé et maîtriser le stationnement dans les secteurs résidentiels
- Organiser la logistique urbaine du dernier kilomètre
- Soutenir la mise en œuvre du RER vélo, du plan vélo métropolitain, du plan vélo départemental ainsi que les schémas cyclables communaux

**AXE 3 : Paris Terres d'Envol, vers un territoire inclusif, répondant mieux aux besoins des habitants et des acteurs**



**Cartographie schématique des grandes orientations**

**N°1 : FAVORISER une meilleure adéquation entre activités, emploi et habitants**

- Encourager et accompagner la requalification des zones d'activités
- Maintenir et développer les pôles d'activités à proximité du tissu résidentiel et favoriser l'emploi

**N°2 : ASSURER UN SERVICE COMMERCIAL Diversifié aux habitants**

- Veiller à la diversité commerciale, et à la complémentarité de l'offre :
- Les centres-commerciaux
  - Les pôles communaux
  - Accroître l'offre commerciale et de services au sein des futurs pôles gare

**N°3 : RÉPONDRE aux BESOINS EN LOGEMENTS en favorisant la mixité sociale et générationnelle**

- Accompagner l'évolution des quartiers prioritaires de la politique de la ville et NPNRU

**N°5 : Préserver les caractéristiques de chaque quartier et résorber les fractures urbaines**

- Préserver la qualité du cadre de vie et les caractéristiques urbaines du tissu pavillonnaire en veillant à la qualité architecturale et aux problématiques de stationnement.
- Densifier sur les sites stratégiques en veillant à la qualité architecturale

**N°6 : résorber les coupures urbaines**

- Résorber les coupures urbaines :
- Améliorer le franchissement des coupures urbaines
  - Travailler à une meilleure intégration des grands axes et mettre en œuvre des fonctions plus urbaines

**N°7 : Conforter ET DEVELOPPER les polarités et améliorer leur accessibilité**

- Préserver et redynamiser les centralités existantes

**N°8 : Repenser LES MOBILITES et le partage de l'espace public**

- Développer le maillage en offre de transports en commun entre le Nord et le Sud du territoire
- Anticiper, à l'échelle territoriale, l'arrivée des nouvelles infrastructures de transport lourd et favoriser l'intermodalité.
- Permettre l'amélioration du réseau viarie notamment Est-Ouest, avec le bouclage de la Francilienne



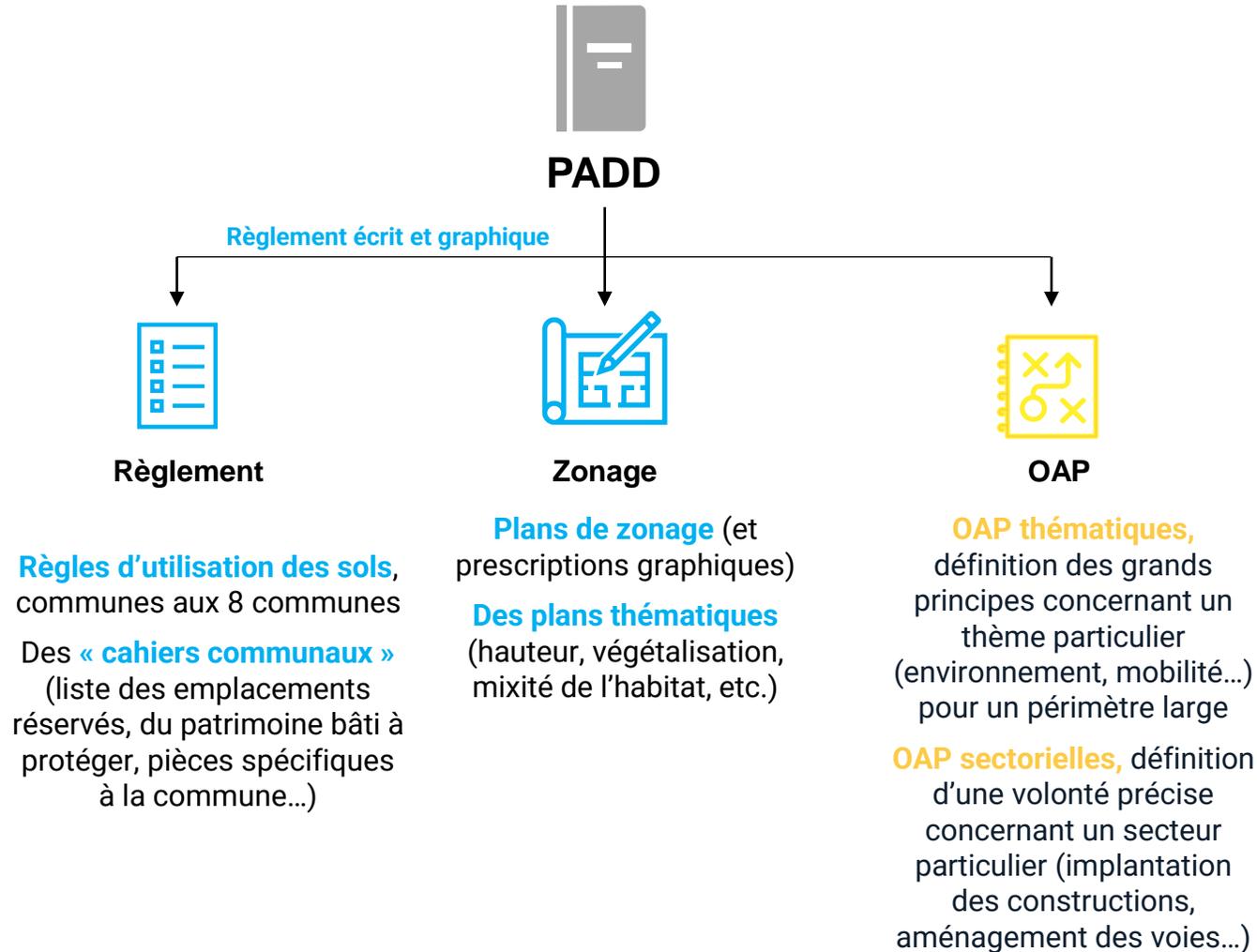
**La parole est à vous ! Lever la main ou poser votre question à l'écrit**

# PRÉSENTATION DE LA PHASE RÉGLEMENTAIRE ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION



# 2023 : La phase réglementaire

Traduction des orientations du PADD



## Principes :

- ✓ Définir les **règles générales applicables à toutes les zones ainsi que les règles spécifiques pour chacune des zones du territoire, à savoir :**
  - Les zones urbaines
  - Les zones à urbaniser
  - Les zones agricoles
  - Les zones naturelles et forestières
- ✓ Elaborer les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui **exposent la manière dont le territoire souhaite valoriser, réhabiliter ou aménager certains secteurs à enjeux**

# La concertation durant la phase réglementaire

## Quels objectifs ?

- > **Comprendre** le projet et son intérêt pour l'avenir du territoire
- > **Expliquer** la phase en cours
- > **S'informer** sur les différentes façons de participer
- > **Enrichir** la conception du projet par l'**expertise d'usage** des habitants du territoire et des acteurs locaux



## Comment participer ?



réunions  
publiques



stands PLUi  
(avril/mai)



balades urbaines  
(juin)



débats numériques  
(avril/juin)



courrier et  
mail \*



registres en mairies  
et au siège de l'EPT

Pour vous informer et participer, rendez-vous sur le site Internet dédié au PLUi : [plui.paristerresdenvol.fr](http://plui.paristerresdenvol.fr)

\* Adresse postale : Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol -  
CONCERTATION PLUi - BP 10018 - 93601 Aulnay-sous-Bois cedex  
Adresse mail dédiée au PLUi : [concertation.plui@paristde.fr](mailto:concertation.plui@paristde.fr)

**MERCI DE VOTRE ATTENTION  
ET À TRÈS BIENTÔT !**

